

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération 39328-2026-12

Séance du 2 avril 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le jeudi deux avril à 19 h 0, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 23 mars 2026 qui a été adressée par mail le 23 mars 2026.

Présents : Maxime BALLAUD-Thierry JANIER-DUBRY-Sylvie LEFEBVRE-Bertrand MONOT-Isabelle TISSOT-Marie MORILLERE-Maryne SPANI-Sandrine GAILLARD-Léo CHANFREMOY-Catherine LESIEUX (10)

Absent : Yann ROTA (1)

Nombre de membres en exercice : 11

Date de convocation : 23/03/2026

Nombre de membres présents : 10

Date de l'affichage : 03/04/2026

Nombre de membres votants : 10

Secrétaire de séance : Catherine LESIEUX

Objet : demande de subvention pour les travaux forestiers le long des routes départementales

Eu égard au danger avéré que représentent les chutes d'arbres ou de branches pour les usagers des routes, il est nécessaire que la commune de Meussia intervienne sur la RD 83 et la RD 470, en conduisant des travaux à titre préventif en matière d'élagage ou d'abattage d'arbres.

Madame le Maire expose que ces travaux seront entrepris par des professionnels après la demande de deux devis. Le coût prévisionnel est estimé, sur la base du devis annexé à 9000 € HT soit 9900 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental du Jura au titre des Amendes de Police.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Département	Amendes de Police	2970 €	33 %
Auto-financement			
Fonds propres		6030 €	67 %
Total HT		9000 €	100 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : semaine 15/2026

Date prévisionnelle de fin de l'opération : semaine 16/2026

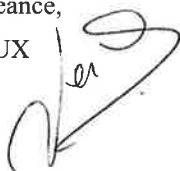
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 9000 € HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Jura au titre des Amendes de Police mentionnée dans le plan de financement
- autorise le Maire ou un adjoint à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi délibéré le 2 avril 2026, pour expédition conforme.

Délibération 39328-2026-12

La secrétaire de séance,
Catherine LESIEUX



Le Maire,
Isabelle TISSOT

